

Remplace la date 09-juil.-2018

Date de révision 04-févr.-2026

Numéro de révision 5.03

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**Codes produit** 1256

**Numéro du fiche de données de sécurité** 1256

**Nom du produit** SODIUM HYDROXIDE

**Autres moyens d'identification**

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119457892-27-XXXX

**Numéro d'index** 011-002-00-6

**Numéro EC** 215-185-5

**Numéro CAS** 1310-73-2

**Synonymes**

LESSIVE DE SOUDE, PEARL, CAUSTIC SODA, SODIUM HYDROXIDE CHEM PURE, CAUSTIC SODA MICROPEARL, CAUSTIC SODA MICROPRILLS FOOD GRADE, SODIUM HYDROXIDE MACRO PEARLS, SODIUM HYDROXIDE MICRO PEARLS, SODIUM HYDROXIDE MICRO PEARLS FOOD, SODIUM HYDROXIDE CHEM PURUM, SODIUM HYDROXIDE EP PELLETS, CAUSTIC SODA FLK, SOUDE CAUSTIQUE PERLE O&G, CAUSTIC SODA MICROPEARL SLY, CAUSTIC SODA MICROPEARL YUG, SODIUM HYDROXIDE PLT USP, CAUSTIC SODA PEARL ERS, CAUSTIC SODA GRAN PRL KSK, CAUSTIC SODA MINIPPEARL CN, SOD HYDR PEL PRUISS DSM 0413585, SODIUM HYDROXIDE PURUM PELLETS, HYDROXYDE SDE PURUM LOW CHLORIDE PEL, SOD HYDROXIDE PURUM LOW CHLOR PEL, SOD HYDROXIDE WV PRILLS\*\*\*

**Substance pure/mélange** Substance

**Masse molaire** 40

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Produit chimique  
Intermédiaire chimique  
Détergent  
Savons  
Process des additifs  
Aide au procédé.  
Agent nettoyant  
Laboratory reagent  
Catalyseur  
Contrôle du pH

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
 Riverside Business Park Building G  
 Bd Internationale 55  
 Internationalelaan 55  
 1070 Brussels  
 BEL  
 Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	112
--------	-----

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Corrosif pour les métaux</b>	Catégorie 1 - (H290)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 1 Sous-catégorie A - (H314)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1 - (H318)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	100%	01-211945789 2-27-XXXX	215-185-5 (011-002-00-6)	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	> 500	1350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin. Premiers soins, repos, chaleur et air frais.

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure.
Inhalation	La poussière peut irriter les voies respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué.
Cutané(e)	Sensation de brûlure. Provoque de graves brûlures.
Ingestion	Provoque de graves brûlures Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux de ventre et des vomissements.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Code d'action d'urgence (EAC) 2W

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Éviter de respirer les poussières.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter toute génération de poussières. Réagit avec l'eau. En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau. Ne jamais verser l'eau dans le produit.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
<b>Matériaux d'emballage</b>	Matériau de récipient/équipement adapté. Acier. acier inoxydable. Acier Carbone. Fer. Polyéthylène (PE). Verre. Matériau de récipient/équipement non adapté. Aluminium. Plomb.

cuivre. Étain. Zinc.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 8B.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

[5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

[5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Éviter toute génération de poussières. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Polychlorure de vinyle (PVC).	0.5 mm	>8 heures
	Rubber (natural, latex) Caoutchouc butyle Chloroprene rubber (CR)		
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	0.35 mm	>8 heures

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Particulate filter, type P2.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solide  
**Aspect** Cristallin Flocons granules Granules  
**Couleur** Blanc/blanc cassé  
**Odeur** Inodore  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	318 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	1390 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		

Point d'éclair		Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	> 13.00	
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Completely soluble in water	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur	10 hPa @ 20°C	
Densité relative	2.02 - 2.13	20.0 °C.
Masse volumique apparente	1100 - 1200 kg/m <sup>3</sup>	
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

**Masse molaire** 40

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.  
**Propriétés comburantes** Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
 Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

**Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées. Le contact avec certains métaux peut générer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts** Aucun(e).

**mécaniques**

**Sensibilité aux décharges** Aucun(e).

**électrostatiques**

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Réaction violente avec: Acides forts. Réaction exothermique avec des acides. Réagit violemment au contact de l'eau. Ne jamais verser de l'eau directement dans le produit - cela peut entraîner une forte réaction/ébullition. Par dilution, toujours verser le produit dans l'eau de manière douce.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Évitez la chaleur excessive pendant des périodes prolongées. Très hygroscopique ; protéger de l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Acides forts. Agents comburants forts. Aluminium. Magnésium. Zinc. Métaux. Agent comburant. Acides. Bases.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** Peut provoquer une irritation. Corrosif par inhalation.

**Contact oculaire** Provoque de graves brûlures. Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.

**Contact avec la peau** Provoque de graves brûlures. En cas de contact avec la peau humide, peut provoquer des brûlures cutanées.

**Ingestion** Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

##### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

##### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
SODIUM HYDROXIDE	> 2000 mg/kg ( Rat )	= 1350 mg/kg ( Rabbit )	-

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

##### SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 435 : méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la corrosion cutanée		in vitro			Corrosif Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des brûlures oculaires.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Corrosif Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Test cutané humain	résultats pour l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants  
SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	-------------------	---------------	--------------------	-----------

					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.
--	--	--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

#### SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	35-189 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	40.4 mg/L	48 heures	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

#### SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			non applicable Inorganique.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Le produit ne contient aucune substance susceptible d'être bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
SODIUM HYDROXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1823
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	8L

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1823
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1823
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**Dispositions spéciales**      Aucun(e)  
**Code de classification**      C6

**ADR**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**      UN1823  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**      HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**      8  
**14.4 Groupe d'emballage**      II  
**14.5 Dangers pour l'environnement**      Non  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales**      Aucun(e)  
**Code de classification**      C6  
**Code de restriction en tunnel**      (E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

**Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1630 pour la protection de l'environnement**

Nom chimique	Numéro CAS	Catégorie
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	Present

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM HYDROXIDE - 1310-73-2	75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AIIC</b>	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
<b>NZIoC</b>	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Jitendra Panchal  
**Préparée par**

**Remplace la date** 09-juil.-2018

**Date de révision** 04-févr.-2026

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
---------------------------	---------

#### Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Continu(e)
Jours d'émission	200

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et	Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets Maximiser la réutilisation
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	des eaux usées Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets**

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Automatiser l'activité dès que possible Utiliser si possible des outils munis d'un long manche Envisager d'autres mesures de protection telles que le compartimentage de l'activité, la minimisation du personnel, l'utilisation de protections respiratoires, de combinaisons imperméables et de masques complets pour les activités à forte dispersion entraînant potentiellement un dégagement substantiel d'aérosols ou de vapeurs, par exemple la pulvérisation
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale

1 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.14 - 0.33 mg/m <sup>3</sup>	0.14 - 0.33

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
---------------------------	--------

#### Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Continu(e)
Jours d'émission	200

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et	Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets Maximiser la réutilisation
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	des eaux usées Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets**

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Automatiser l'activité dès que possible Utiliser si possible des outils munis d'un long manche Envisager d'autres mesures de protection telles que le compartimentage de l'activité, la minimisation du personnel, l'utilisation de protections respiratoires, de combinaisons imperméables et de masques complets pour les activités à forte dispersion entraînant potentiellement un dégagement substantiel d'aérosols ou de vapeurs, par exemple la pulvérisation
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale

1 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.26 mg/m <sup>3</sup>	0.26

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Industrielle et Utilisation professionnelle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC3 - Formulations dans les matériaux ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet) ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non

spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC6 - Opérations de calandrages

PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse

PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts

PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie

PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles

PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles

PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel

PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température

PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles

PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

PROC27a - Production de poudres métalliques (processus à chaud)

PROC27b - Production de poudres métalliques (processus par voie humide)

PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

## Catégories de produit

PC2 - Adsorbant(s) PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC40 - Agents d'extraction

PC0 - Autres produits PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC5 - Articles d'arts et loisirs PC6 - Produits d'entretien automobile PC7 - Métaux de base et alliages PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC9c - Peintures au doigt PC10 - Préparations pour bâtiment et construction non citées ailleurs PC11 - Explosifs PC12 - Fertilisants PC13 - Carburants PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques PC18 - Encre et toners PC8a - Excipient only PC22 - Préparations pour gazon et jardin, y compris engrais PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC27 - Produits phytopharmaceutiques PC28 - Parfums, produits parfumés PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC32 - Préparations et

**Secteurs d'utilisation**

composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels  
SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU7 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU24 - Recherche et développement scientifique SU18 - Fabrication de meubles SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles SU23 - Recyclage

**Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- 
- ERC3 - Formulations dans les matériaux
- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
---------------------------	-------------------------------------------

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

Type	Continu(e)
Jours d'émission	200

**Mesures de gestion des risques**

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets Maximiser la réutilisation des eaux usées Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets**

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Automatiser l'activité dès que possible Utiliser si possible des outils munis d'un long manche Envisager d'autres mesures de protection telles que le compartimentage de l'activité, la minimisation du personnel, l'utilisation de protections respiratoires, de combinaisons imperméables et de masques complets pour les activités à forte dispersion entraînant potentiellement un dégagement substantiel d'aérosols ou de vapeurs, par exemple la pulvérisation
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

- **ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

- **ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

- **ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

-

- ERC3 - Formulations dans les matériaux
- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale 1 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m <sup>3</sup>	0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m <sup>3</sup>	0.01
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17

formulation) liquide			
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.1
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.1
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.4 mg/m <sup>3</sup>	0.4

solide avec ventilation par échappement localisée et Protection respiratoire			
PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles solide avec ventilation par échappement localisée et Protection respiratoire	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation par les consommateurs
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
<b>Catégories de produit</b>	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels PC0 - Autres produits PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC2 - Adsorbant(s) PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC5 - Articles d'arts et loisirs PC6 - Produits d'entretien automobile PC7 - Métaux de base et alliages PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC9c - Peintures au doigt PC10 - Préparations pour bâtiment et construction non citées ailleurs PC11 - Explosifs PC12 - Fertilisants PC13 - Carburants PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques PC18 - Encres et toners PC19 - Intermédiaire PC8a - Excipient only PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC22 - Préparations pour gazon et jardin, y compris engrais PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC27 - Produits phytopharmaceutiques PC28 - Parfums, produits parfumés PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC36 - Adoucisseurs

Secteurs d'utilisation d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux PC40 - Agents d'extraction  
SU21 - Utilisations par des consommateurs

## Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

-

- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
---------------------------	-------------------------------------------

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
Méthodes de traitement des déchets	Les déchets ménagers solides (par exemple les emballages de produit) sont traités au niveau de sites d'élimination des déchets municipaux

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
Mesures de gestion des risques	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage Tenir hors de portée des enfants Éviter toute inhalation du produit La libération en solution visqueuse est recommandée

## Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

-

- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques** La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Inhalation** 2 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul** Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

**Voie d'exposition** Consommateur – inhalation

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
	Consommateur – inhalation	1.6 mg/m <sup>3</sup>	1.6

#### **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.